

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 31 juillet 2018

Présent : J-M KODJADJANIAN

COMMUNIQUE AUX ARBITRES

COUPE DE FRANCE

Autorisation du 4^{ème} remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a validé, lors de sa réunion du 19 juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».